

SABOTS & TRICOTS

La crise du sabot

Le recours à la main d'œuvre « étrangère »

Arrivés dans le Morbihan par le hasard de la guerre, des étrangers (réfugiés, prisonniers et internés) participent activement à l'économie du département. Ils sont alors sollicités dans tous les secteurs de l'économie locale. Peu nombreux, ils apportent une aide non négligeable comme en témoigne la contribution des internés à la résolution de la crise du sabot, véritable préoccupation nationale.

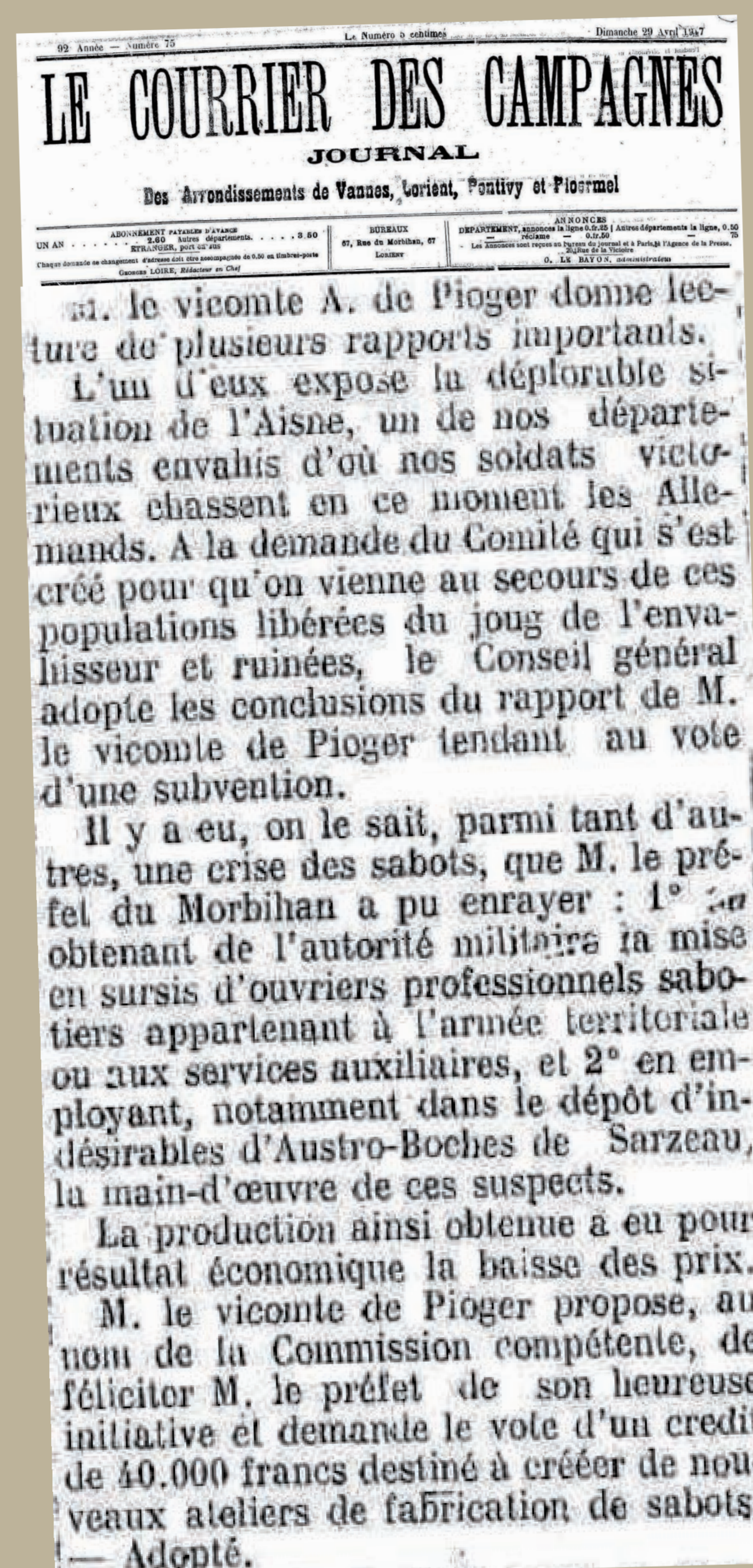
Ce dernier est en effet extrêmement recherché tant dans les campagnes que dans les tranchées l'hiver par les soldats. L'objet est d'autant plus convoité que la production a chuté depuis 1914 en raison de la mobilisation de 90 % des sabotiers. La pénurie faisant, les sabots sont introuvables ou alors, hors de prix (1,25 francs en 1914 à 7 francs en 1917). Pour résoudre le problème, le préfet du Morbihan prend l'initiative de mettre à contribution les « bouches inutiles ». Deux ateliers voient ainsi le jour dans les dépôts d'internés de Sarzeau, dès janvier 1917, puis dans celui de Kerlois deux mois plus tard. Leur objectif est de mettre sur le marché local près de 6 000 sabots par mois vendus à bas prix.

Ce sentiment de concurrence déloyale n'a donc été ressenti que dans les tous débuts de l'utilisation de la main-d'œuvre internée, qui semble du reste très bien appréciée par la suite. En effet, la conjoncture de l'emploi, par la suite, n'a laissé que très peu de place à une rivalité possible.

Cette situation valable pour Sarzeau, ne l'a pas été partout. En 1917, les sabotiers de Guérande se sont plaints de la concurrence déloyale que constituaient les ouvriers du camp. Pourtant, les sabots produits par ces ateliers, comme les lits du reste, étaient destinés exclusivement aux indigents, via les bureaux de bienfaisance ou les services des réfugiés. Plus que la fabrication de sabots, c'est leur commercialisation qui dérangeait ou intéressait, selon Ronan Richard, les commerçants locaux.



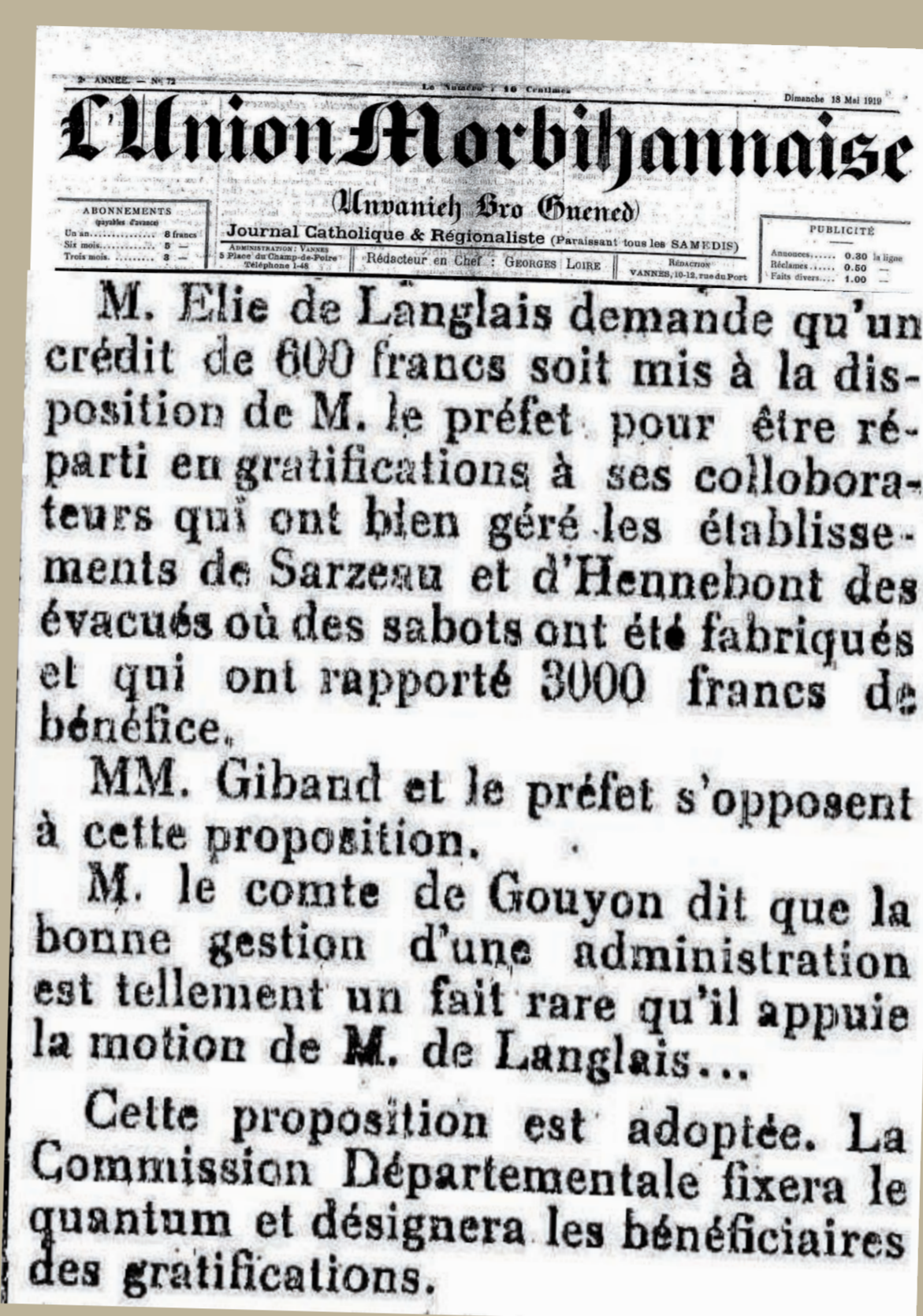
Extrait d'un article paru dans l'édition de "Courrier des Campagnes" du 29 avril 1917



Décision du Conseil Général (séance du 17 avril 1917)

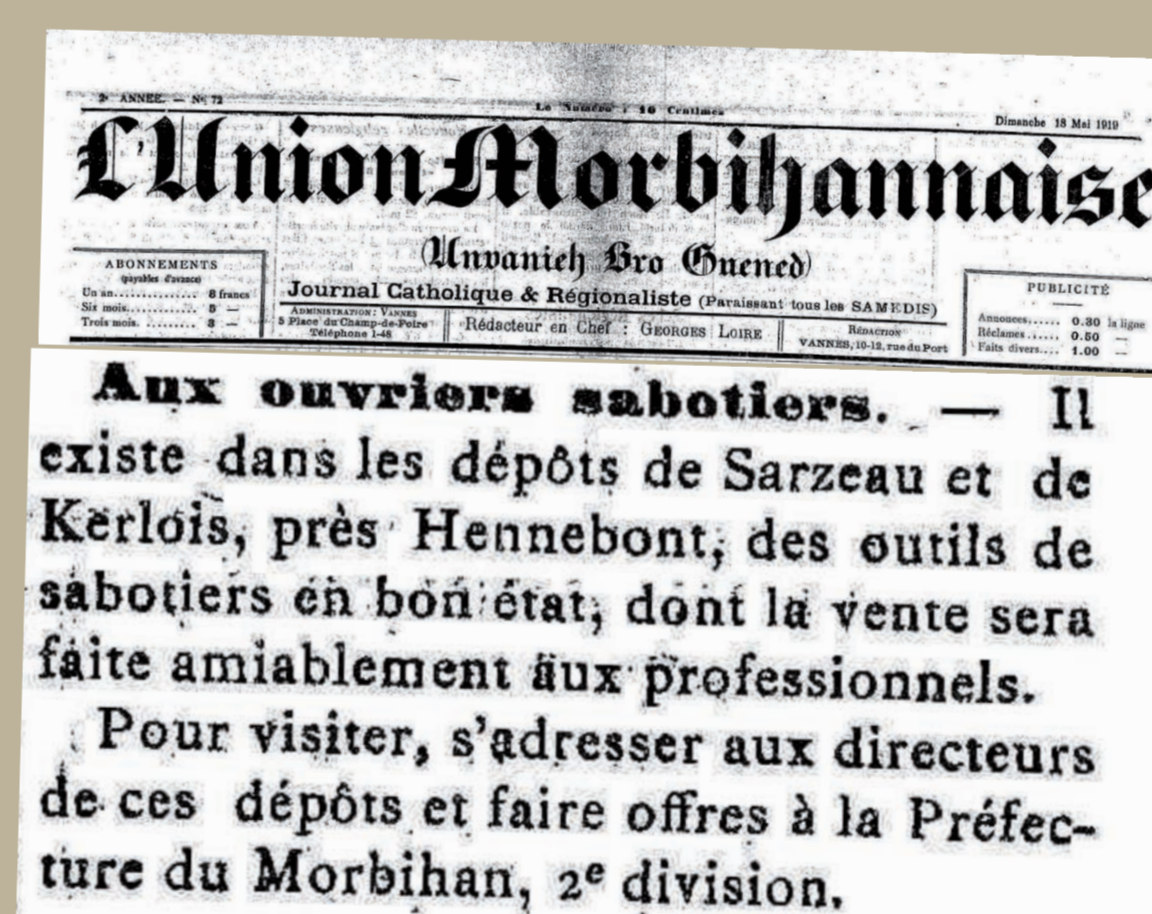


Extrait d'un article paru dans l'édition de "L'Union Morbihannaise" du 4 mai 1919



Décision du Conseil Général (séance du 29 avril 1919)

Extrait d'un article paru dans l'édition de "L'Union Morbihannaise" du 18 mai 1919



Prisonniers de guerre français en 1917 - En sabots, André Maillard de La Coindière.

Les "Tricoteuses"



Pour nos soldats

Le Préfet a adressé à Messieurs les Maires du Morbihan la circulaire suivante :

Grâce à votre dévouement et grâce à l'activité des femmes bretonnes, il a été confectionné dans notre département, avec les laines fournies par l'intendance et réparties par vos soins, pendant les mois de novembre et de décembre, 33 000 paires de chaussettes et 21 000 cache-nez, sans compter des milliers ou des centaines de passe-montagne, chandails ou tricots, ceintures de laine, gants ou mitaines, soit au total près de 100 000 objets de lainage.

De tous ces objets, la moitié est arrivée sur le front et sert à protéger nos soldats contre les atteintes du froid et des intempéries. L'autre moitié va partir. Les réserves de l'intendance, constituées au magasin du 35^e régiment d'artillerie à Vannes, doivent être renouvelées ; et je suis sûr que toutes les tricoteuses voudront que leur ouvrage y trouve sa place.

Nos soldats auront besoin encore pendant les mois de février, de mars et même d'avril, de bonnes chaussettes. C'est un article qui s'use vite et qui doit être remplacé plus souvent que les tricots, cache-nez ou autres lainages. Je vous prie donc de bien vouloir demander à vos concitoyennes de continuer la production des chaussettes, et d'y mettre une patriotique persévérance.

D'assez grandes quantité de laine ont été distribuées et ne sont pas encore revues sous forme de confections. Veuillez rappeler aux retardataires que c'est maintenant et non plus tard qu'elles doivent réaliser les bonnes intentions dont elles étaient animées lorsqu'elles ont cherché ces laines.

A celles qui ont utilisé leurs écheveaux, veuillez demander de venir s'approvisionner à nouveau à votre Mairie.

Vous-mêmes, vous aurez soin de faire prendre à la Mairie du chef-lieu de canton les quantités dont vous aurez le placement, comme la Mairie du chef-lieu de canton fera elle-même renouveler son dépôt en s'adressant à la Mairie du chef-lieu d'arrondissement. Nos soldats nous donnent l'exemple d'une admirable ténacité en attendant le jour où ils déploieront les traditionnelles et glorieuses qualités d'offensive de notre race. Aux Bretonnes du Morbihan à témoigner d'une égale obstination dans le travail, en livrant 10 000 paires de chaussettes par quinzaine jusqu'aux beaux jours de printemps.

Celles d'entre elles qui seraient au chômage ou sans ressources trouveront dans cette tâche patriotique le moyen de se subvenir : je vous rappelle que vous pouvez faire allouer aux tricoteuses vous le demandant de 50 à 75 centimes par paire de chaussettes.

Je serais heureux que votre nouvel envoi que vous adresserez le 1^{er} février prochain à la Mairie du chef-lieu de votre canton, d'où il sera expédié sur le magasin de Vannes, fournisse par son importance un beau témoignage du zèle de vos concitoyennes.

Avec mes remerciements pour le concours que vous avez apporté et que vous voudrez continuer à cette œuvre de collaboration Nationale, je vous prie d'agréer, Messieurs les Maires, l'assurance de mes sentiments très distingués.